



**François de RUGY,**  
**Ministre d'État,**  
ministre de la Transition écologique et solidaire

**Elisabeth BORNE,**  
**Ministre auprès du ministre d'État,**  
ministre de la Transition écologique et solidaire,  
chargée des Transports

Paris, le Jeudi 4 avril 2019

## Communiqué de presse

---

### **Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du transport maritime : la France souhaite réguler la vitesse des navires**

**Afin de diminuer à court terme l'empreinte carbone du transport maritime, la France promeut avec les professionnels la régulation mondiale de la vitesse des navires. La France a déposé en ce sens un projet auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui sera étudié en mai prochain.**

**François de Rugy, ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, et Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, se félicitent de cette action co-construite avec les armateurs français et rappelle l'engagement du Gouvernement pour un transport maritime plus propre.**

Il y a un an, l'OMI adoptait sa stratégie initiale pour la réduction des gaz à effet de serre des navires, activement promue par la France et le fruit de plusieurs années de négociations internationales.

Cette stratégie prévoit trois grands objectifs qui s'inscrivent dans une ambition globale de suppression des émissions :

- Un objectif de court terme : plafonner les émissions le plus tôt possible.
- Un objectif de moyen terme : réduire les émissions à la tonne transportée d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 2008.
- Un objectif de long terme : réduire le volume total des émissions annuelles d'au moins 50 % d'ici à 2050, par rapport à 2008.

La réalisation du premier objectif de court terme est cruciale pour donner aux deux suivants leur pleine efficacité dans la lutte contre le changement climatique. Pour y parvenir, la régulation de la vitesse constitue une mesure très efficace pour plafonner les émissions des navires au plus vite. La vitesse a en effet un impact fort sur la consommation : un pétrolier réduisant par exemple sa vitesse de 12 nœuds à 11 nœuds réduit sa consommation de 18 % et de 30% à 10 nœuds. En outre, cette action ne nécessite pas d'investissement technologique coûteux et elle peut être contrôlée par des moyens existants.

L'Etat et les armateurs français ont travaillé main dans la main pour aboutir à une proposition qui sera présentée lors de la prochaine session de négociations de l'OMI au mois de mai à Londres, passant par la mise en place immédiate de la régulation de la vitesse des navires. Dans un second temps, chaque armement, quelle que soit sa catégorie, se verrait fixé un plafond annuel d'émissions de gaz à effet de serre pour sa flotte et aurait le choix des moyens pour le respecter (régulation de la vitesse, amélioration de l'efficacité énergétique, etc.).

Pour François de Rugy et Elisabeth Borne, « *les engagements pris il y a un an à l'OMI doivent être suivis d'effet le plus vite possible, c'est pourquoi le Gouvernement français soutient les mesures efficaces qui vont dans ce sens. La régulation de la vitesse en fait partie, soit comme instrument de régulation directe, soit comme outil à la disposition du secteur pour respecter ses obligations. Nous nous félicitons du travail conjoint avec les armateurs et souhaitons que l'on poursuive ces efforts pour un transport maritime respectueux de l'environnement* ».

Pour Jean-Marc Roué, président d'Armateurs de France, l'organisation professionnelle des entreprises françaises de transport et de services maritimes « *la réduction de la vitesse est une solution efficace pour relever le défi environnemental auquel le shipping est confronté. Selon les secteurs d'activités du transport maritime, elle doit désormais être réglementée pour une application pérenne, en évitant toute distorsion de concurrence* ».

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

---

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service Presse de M. François de RUGY :** 01 40 81 65 52

**Service Presse de Mme Elisabeth BORNE :** 01 40 81 77 57